

Du nouveau sur Jeanne Barret aux Archives nationales de l'île Maurice

par Sophie MIQUEL et Nicolle MAGUET

Notre Bulletin s'était fait l'écho en 2017 du début d'une enquête sur Jeanne Barret (1740-1807), collaboratrice du naturaliste Philibert de Commerson, pendant la célèbre expédition de Bougainville autour du monde. La poursuite de cette minutieuse enquête aux Archives nationales de l'île Maurice permet de suivre pas à pas la vie de cette femme depuis le moment où elle a quitté l'expédition de Bougainville, jusqu'à son mariage avec un Périgourdin à Port-Louis (île Maurice) et son installation en Dordogne, en éclairant des zones d'ombre et en supprimant quelques légendes.

Voilà 250 ans, Louis XV arme la *Boudeuse* et l'*Étoile*¹. Les deux navires de l'expédition autour du monde commandée par Bougainville² reviennent en Europe en 1769, sans le naturaliste de l'expédition Philibert de Commerson (1727-1773). Son voyage s'interrompt à l'Isle de France (actuelle île Maurice)³ avec sa compagne Jeanne Barret (1740-1805), déguisé en

-
1. La *Boudeuse* appareille en 1766 et l'*Étoile* en 1767.
 2. BOUGAINVILLE, 1771.
 3. Colonie française de 1715 à 1810.

valet⁴. L'étude de Taillemite⁵ est incontournable sur ce périple, reprenant les journaux de voyage de Bougainville et de ses compagnons.

Commerson décède le 13 mars 1773. Jeanne, la Bourguignonne, se marie en 1774, à Port-Louis, avec un soldat, tambour-major de la légion Isle de France, Jean Dubernat (1735-1817), originaire de Saint-Antoine-de-Breuilh, en Périgord. À leur retour en Aquitaine, en 1775, Jeanne Barret et Jean Dubernat⁶ achètent une maison à Sainte-Foy-la-Grande, rue Perrine⁷, et une propriété aux Graves, aujourd'hui sur la commune de Saint-Antoine-de-Breuilh. Ces achats indiquent une aisance financière confirmée par le montant des successions⁸ ; un inventaire après décès⁹ révèle un intérieur de maison simple mais confortable. Jeanne Barret fait venir un neveu et une nièce du Morvan, Romain Gigon et Françoise Lanoisellée ; Jean Dubernat retrouve ses frères et sa sœur¹⁰.

Jeanne Barret n'a pas laissé de témoignage direct de cette aventure qui va inspirer de nombreux romanciers et voyageurs¹¹. Après les indices nouveaux mis au jour aux archives de Périgueux, Sainte-Foy-la-Grande, Bordeaux et Paris, des éléments inédits ont été repérés aux Archives nationales de l'île Maurice à Port-Louis : contrat de mariage des époux Dubernat, annonces dans le journal local, concessions accordées, achats et ventes des maisons, droit de cantine, départ publié, actes notariés correspondants et registres paroissiaux ; ces sources d'histoire familiale peu utilisées par les historiens permettent de préciser la vie de Jeanne Barret (annexe 1).

I. Installation et mort de Philibert de Commerson à l'île Maurice (1769-1773)

Jeanne Barret, démasquée, et Philibert de Commerson doivent quitter l'expédition et s'installent à l'île Maurice (fig. 1), lorsque Bougainville interrompt leur voyage, les navires du roi ne pouvant embarquer de femme.

Les clandestins, hommes, femmes, enfants ne sont pas rares¹². Jeanne Barret n'est pas la première femme à embarquer ni à s'être travestie, mais

4. Son « valet fille en homme », selon les termes du commandant dans son journal de bord (Journal de Bougainville, dans TAILLEMITE, 1977).

5. TAILLEMITE, 1977.

6. MIQUEL, 2017 ; MAGUET et MIQUEL, 2019.

7. Actuelle rue Victor-Hugo.

8. MIQUEL, 2017 ; MAGUET et MIQUEL, 2019.

9. Archives départementales de la Dordogne (ADD), inventaire après décès de J. Barret, notaire Lajonie, 3 E 3945, an XIV-1807 (n° de feuillet illisible).

10. Généalogie <https://gw.geneanet.org/jbarret24>

11. Comme Fanny Deschamps, Michèle Kahn, Bernadette Thomas...

12. BEAUCHESNE, 1962. Par exemple, en 1771, sur le Penthievre, vingt individus sont dissimulés. En 1776, quinze personnes sont découvertes sur le Pondichéry. D'après les relevés de G. Beauchesne dans les rôles de bord des archives de Lorient, environ 70 femmes ont embarqué clandestinement entre 1730 et 1776.

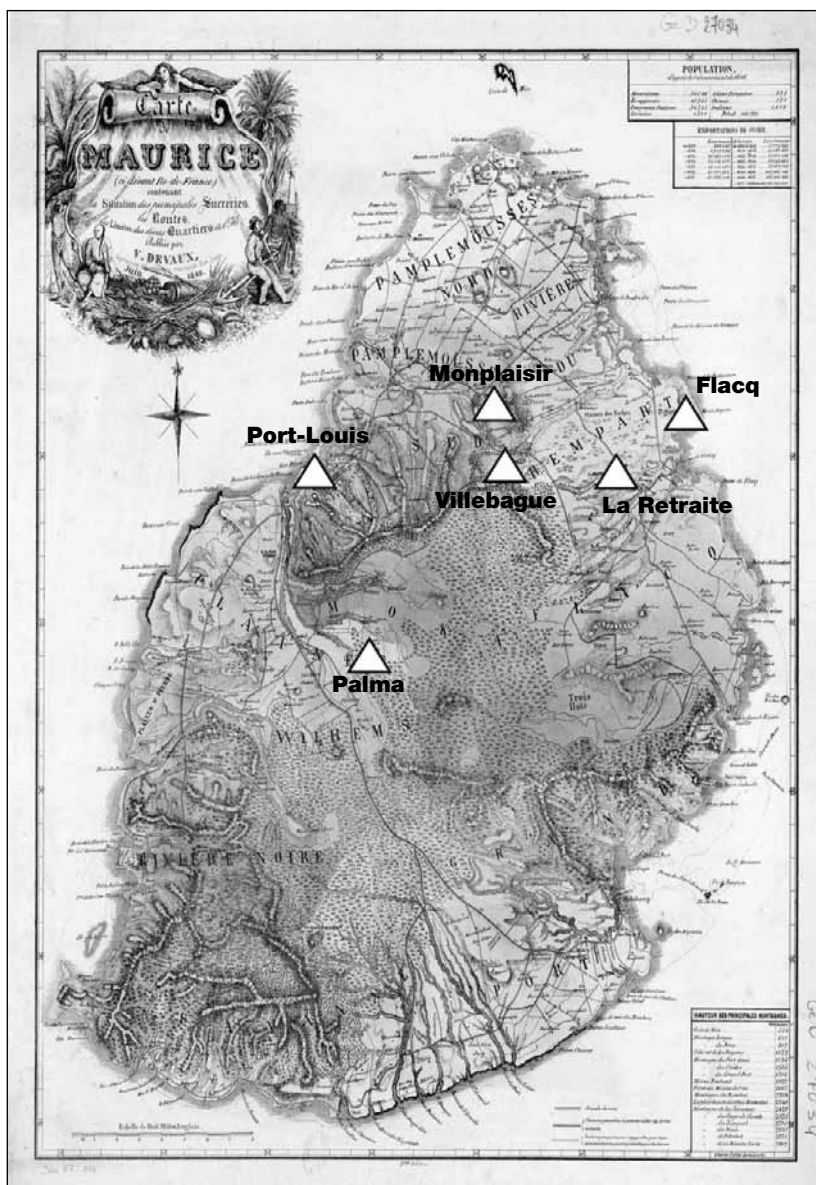


Fig. 1. Lieux cités dans cet article (Carte de Maurice ci-devant Ile-de-France contenant la situation des principales sucreries, les routes et les limites des divers quartiers de l'île, V. Devaux, 1848 (BNF Gallica)).

c'est la première à traverser les océans Atlantique, Pacifique, Indien, à passer le détroit de Magellan, le cap de Bonne-Espérance, puis à rentrer à Bordeaux.

Les navires arrivent à Port-Louis les 8 et 9 novembre 1768. Philibert Commerson et Jeanne Barret sont accueillis par l'intendant Pierre Poivre, ami de longue date du naturaliste. Bougainville repart le 12 décembre 1768¹³.

La plupart des biographes (Montessus, Cap, Dussourd, Christinat...) admettent que Commerson et Jeanne Barret ont continué une vie commune jusqu'au décès du naturaliste en 1773. En fait, nous n'avons trouvé aucun témoignage, après leur débarquement, d'un parcours commun de Jeanne Barret aux côtés de Commerson, que ce soit aux îles Mascareignes ou à Madagascar.

Quand les deux naturalistes débarquent de l'*Étoile*, Pierre Poivre offre le gîte et le couvert à Commerson. Poivre loge dans le centre de Port-Louis à l'Intendance et il a acheté la propriété de Monplaisir, le « jardin de Pamplemousses », créé par Fuset-Aublet en 1753¹⁴. Dans ce jardin, il cultive poivre, cannelle, arbres fruitiers tels que le manguier et le cacaoyer. Il réussit à acclimater, avant de les disperser, des muscadiers et des girofliers prélevés aux Moluques¹⁵. Cette propriété, Commerson la connaît, il y réside parfois, mais tout indique qu'il logeait à l'Intendance, à Port-Louis, où Poivre habitait la plupart du temps.

Bernardin de Saint Pierre¹⁶, ce célèbre voyageur qui décrit paysages et personnages de l'île entre 1768 et 1770 et qui réside un temps au jardin de Pamplemousses, ne fait aucune mention de Jeanne Barret.

Bougainville et Commerson sont reçus par Joseph-François Charpentier de Cossigny¹⁷ à Palma où il possède une propriété lui servant de terrain d'essai pour introduire toutes sortes d'espèces végétales : il a implanté le litchi à l'île Maurice et à la Réunion (Isle de Bourbon). Commerson va passer 6 semaines à Palma, se livrant à de nombreuses herborisations. Le botaniste lui dédie le genre *Cossinia*. Il entretient ensuite avec son hôte une correspondance régulière sur la botanique, font des échanges d'échantillons¹⁸. Jeanne Barret ne semble pas accompagner le botaniste.

Deux ans après son arrivée, Commerson part à Madagascar, en tant que chargé de mission naturaliste par l'intendant Pierre Poivre. Il embarque sur l'*Ambulante*, frégate du roi, avec Paul Philippe Sanguin de Jossigny¹⁹, suivi par l'*Isle de France* avec Pierre Sonnerat à bord, à destination de Fort-

13. Il termine son voyage à Saint-Malo le 16 mars 1769 sur la *Boudeuse*, avec à son bord « Pierre, noir à Monsieur de Bougainville » (Archives nationales d'outre-mer (ANOM), liste de passagers, F/5B/9).

14. ALLORGE, 2019.

15. <https://histoiresmauriciennes.com>

16. BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, 1773.

17. GUEHO, 1988.

18. Ainsi, l'herbier Commerson contient des plantes venant d'Inde où il n'est pas allé.

19. BOUR, 2015.

Dauphin²⁰. Ces deux derniers vont exercer leur talent de dessinateur au service de Commerson.

Après un séjour de quelques semaines, il s'arrête plusieurs mois à la Réunion et réside chez l'ancien gouverneur Desforges-Boucher, dans sa propriété du Gol²¹. Le volcan de La Fournaise est en éruption en novembre 1771 et une expédition y est organisée. Pendant 19 jours, une quarantaine de personnes partent à sa découverte. Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy sert d'assistant à Philibert de Commerson²². Il raconte qu'il a porté les herbiers de Commerson et son fusil lors de cette expédition²³.

À Madagascar, « M. Commerson s'était attaché un petit Nègre qui allait au loin lui chercher des plantes, avec un instinct si particulier, qu'il ne rapportait presque jamais deux fois la même plante, et en découvrait toujours de nouvelles²⁴ ». On peut comprendre que Jeanne Barret n'est pas là pour l'aider. Le naturaliste l'honore cependant par des dédicaces d'espèces : en septembre 1768, aux Moluques, il lui a dédié la perruche de Bourou²⁵, symbole de l'amour sur cette île (actuelle île Buru) (fig. 2). En mai-juin 1769, il attribue le nom de sa compagne à un genre végétal : *Baretia*. À ce jour, nous avons répertorié deux espèces de *Baretia* dédiées à Jeanne Barret : *Baretia bonafidia*²⁶ (*Turraea rutilans*²⁷) collectée en mai-juin 1769 à l'île Maurice et *Baretia quivia* (*Turraea heterophylla* ou *thouarsiana*²⁸) collectée en mai-juin 1771 à la Réunion aux environs du Gol.



Fig. 2. Marchand d'oiseaux de Bourou, Moluques 1828. L.A. de Sainson. Aquarelle réalisée lors du voyage de Dumont d'Urville. Musée d'art et d'histoire de Rochefort.

20. MOREL, 2012b.

21. *Ibid.*

22. Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Ms 1904, VIII cahier Commerson.

23. LISLET-GEOFFROY, 1890.

24. LALANDE, 1775.

25. MONNIER, 1993.

26. Cet échantillon d'herbier *Turraea rutilans* nous a été communiqué en mai 2019 par Louis Nusbaumer, conservateur à l'herbier de Genève, information complétée par un échantillon de l'herbier Jussieu à Paris indiquant la date.

27. FONTAINE-LAVERGNE, 2010.

28. BOSSER, 2002.



Fig. 3. *Turraea thouarsiana*, La Réunion, juillet 2018.

Il aurait aussi collecté *Baretia bonafidia* dans les bois du Gol, en août-septembre 1771²⁹ (fig. 3).

De nos jours, la Réunion honore Philibert de Commerson et Jeanne Barret³⁰ : Jean-Baptiste Bory de Saint-Vincent³¹ dédie au premier un cratère du volcan de La Fournaise. Deux siècles plus tard, en 2018, dans ses flancs, Alain Bertil et ses coéquipiers passionnés de volcans découvrent un puits-tunnel qu'ils nomment : puits Jeanne Barret³².

À son retour à Port-Louis en février 1772, Commerson doit déménager de l'Intendance, ses revenus sont supprimés car ce séjour tropical n'était pas programmé. Le nouvel intendant, Maillart-Dumesle, va lui faire rétablir sa pension³³. Au 1^{er} décembre 1772³⁴, il s'installe à Port-Louis dans une maison qu'il a acquise rue des Pamplemousses, parcelle 194, une ancienne boutique. L'existence de cette maison est connue par l'inventaire après décès³⁵. Elle est identifiable sur le plan terrier de Bataille³⁶.

Pendant l'année 1772, Commerson est malade³⁷ ; il cherche à gagner Flacq pour trouver un embarquement. En janvier-février 1773, il herborise à Villebague³⁸. Il se fait transporter chez M. Bézac, chirurgien à Flacq. C'est là qu'il décède 15 jours plus tard, le 13 mars 1773³⁹. Dans une lettre⁴⁰ adressée à Maillart-Dumesle, M. Bézac laisse entendre qu'il est venu seul. « Il n'a pas voulu qu'on fit venir personne mais seulement le prêtre ». Aucun de leurs contemporains n'indique la présence de Jeanne Barret aux côtés de Commerson, contrairement aux informations des anciens auteurs comme Montessus, Role...

29. MNHN, Isotype. Herbar Paris, coll. Jussieu, P 00391569.

30. CRESTEY, 2010.

31. BORY DE SAINT-VINCENT, 1804.

32. BERTIL, 2017.

33. MOREL, 2012a.

34. LALANDE, 1776.

35. Archives nationales de Maurice (ANM), inventaire après décès, OA 100 E.

36. BATAILLE, 1777.

37. MONTESSUS, 1889.

38. ANM, inventaire après décès, OA 100 E.

39. *Annonces, affiches et avis divers pour les colonies des Isle de France et de Bourbon*, 17 mars 1773.

40. ANM, inventaire après décès, OA 100 E, lettre de Bézac à Maillart-Dumesle.

Un inventaire après décès est rédigé⁴¹. Le document d'une centaine de pages inventorie pêle-mêle les collections du naturaliste : cahiers manuscrits, instruments scientifiques, livres, maigres effets personnels, des pierres précieuses, saphirs du Brésil, émeraudes, topazes, améthystes, des bagues en or ainsi que son contrat de mariage, son testament, des quittances. On apprend que la maison a été achetée 4 994 livres tournois, réglée par lettre de change chez le sieur Vachier. Au décès, la lettre de change n'est toujours pas partie et le sieur Louis Esterre demande à être payé immédiatement lors de l'inventaire, ce qui lui est refusé⁴². Sont mentionnés trois esclaves, Joseph de Madagascar, Sharla du Mozambique et une femme malgache, Annette. Aucun effet ou objet appartenant à Jeanne Barret n'est cité.

Un inventaire des collections de Commerson est commandé par Maillart-Dumesle. Les 34 caisses d'herbier, d'animaux et autres échantillons récoltés au cours de l'expédition sont expédiées⁴³ en France sur le navire *La Victoire*. Jossigny rentre sur ce même navire, avec tous ses dessins qui sont aujourd'hui à Paris, au Museum national d'histoire naturelle⁴⁴. Le bateau, parti le 5 décembre 1773, arrive à Lorient le 3 mai 1774. Des envois antérieurs assurés par la Compagnie des Indes, 6 caisses et un tonneau, stockés dans les entrepôts de la compagnie des Indes, sont présentés à des experts par Vachier à Paris⁴⁵. Lignereux indique que ce sont des coquillages⁴⁶.

Jean Baptiste Reynier est nommé pour régler la succession de Commerson à Port-Louis. Un conseil de famille, réuni le 13 décembre 1775, désigne un tuteur au fils de Commerson⁴⁷. Le dossier sera clos en octobre 1781⁴⁸.

Une stèle en sa mémoire est érigée à Flacq, en 1862, par François Liénard et la Société royale des arts et des sciences de l'île Maurice⁴⁹. Soigneusement entretenue, elle est aujourd'hui un lieu de recueillement et de dépôts votifs (fig. 4).



Fig. 4. Stèle dédiée « au célèbre naturaliste Philibert de Commerson » en 1865 près de Flacq (cliché N. Maguet, S. Miquel, juillet 2018).

41. ORIAN, 1973.

42. ANM, inventaire après décès, OA 100 E.

43. Lettre du 9 novembre 1773 de Maillart-Dumesle au ministre (<http://www.pierre-poivre.fr/doc-73-11-9.pdf>).

44. MNHN, dessins de Jossigny, ms 281, Bibliothèque centrale Paris.

45. MONNIER et al., 1993.

46. LIGNEREUX, 2004.

47. ANM, conseil de famille pour Archambault, JL2/49.

48. ANOM, dossier Commerson (ark:/61561/up424zwtvtm).

49. <https://rsasmauritius.org/fr/intro/monument/2/Commerson>

II. Jeanne Barret, de la concession au cabaret

À travers les actes notariés et les différents registres (registres paroissiaux, police, insinuations...) se dessine, pour Jeanne Barret, un parcours indépendant de celui de Commerson, sans pouvoir dire à quel moment ils se sont séparés.

Le 12 août 1770, une concession lui est attribuée par Le Chevalier Desroches et Pierre Poivre, respectivement gouverneur et intendant :

« Avons concédé et concédons à Dame Jeanne Baret un terrain d'emplacement situé en ce Port-Louis quartier de la petite montagne sur lequel sont construits deux bâtiments, l'un en pierre, l'autre en bois à elle appartenant dont partie qui se trouve sur la nouvelle rue qui descend de la dite petite montagne doit être démolie. »

La surface est de « 60 toises carrées⁵⁰ ». La concession touche les propriétés de Béthune à l'est, Gerville au nord, Jeannot « dans la profondeur » et la nouvelle rue au sud.

Lui est donc accordé un lieu de résidence, situé en centre-ville, près du port. Le départ de Commerson pour Madagascar a lieu trois mois après cet octroi⁵¹.

À partir de 1735, Mahé de La Bourdonnais exerce un rôle prépondérant dans le développement de l'île et de Port-Louis⁵². Colonie militaire, Port-Louis est une escale vivrière et stratégique importante sur la longue route des Indes. Après la faillite de la Compagnie des Indes, l'île passe sous tutelle royale et va connaître un nouvel essor avec l'action des gouverneurs Dumas puis Desroches et l'intendant Poivre. Reconstruction des bâtiments publics, aménagement de la voirie, remise en état du port, développement de l'agriculture, tous ces travaux n'ont pu être réalisés qu'avec un nombre considérable d'esclaves⁵³.

En 1767, la population de l'île se compose de 2 342 blancs, 18 100 esclaves et 500 autres habitants, sans compter les militaires et gens de passage. Parmi les blancs, près de la moitié résident à Port-Louis⁵⁴. Poivre, en 1767, donne un triste état des lieux de la ville⁵⁵ : par exemple, la rue Terre Sainte appelée ainsi par dérision. Le nombre des débits de boisson a été fortement réduit par ses ordonnances, suite aux problèmes créés par l'alcool.

50. ANM, registre d'enregistrement des concessions à Port-Louis, 10 avril 1769-1^{er} mars 1774, LC 7.

51. MOREL, 2012b.

52. Sa statue trône aujourd'hui au centre-ville. CHELIN, 2010.

53. TOUSSAINT, 1972.

54. Archives nationales (AN), lettre Poivre au ministre, 30 novembre 1767, recensement, col C/4/18 f°381 (consultable en ligne : <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-11-30e.pdf>).

55. AN, lettre Poivre au ministre, 30 novembre 1767, col C/4/18 f°243 (consultable en ligne : <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-11-30y.pdf>).

Jeanne Barret est néanmoins autorisée à ouvrir un cabaret. On peut supposer que celui-ci est installé dans les maisons de sa concession près de la rue Royale, dès 1770. Une amende⁵⁶ de 50 livres lui est infligée le 12 décembre 1773 pour avoir servi du vin pendant la messe. L'incident est relaté dans la gazette locale du 22 décembre 1773 :

« On aurait trouvé, le dit jour, pendant l'Office divin, dans la maison de Jeanne Barret, ayant privilège de tenir cantine⁵⁷, des gens buvans vin et eau de vie. [...] Ordonne à tous cantiniers, cafetiers et gens tenant billard de se conformer à ce qui est prescrit ».

Elle a ainsi contrevenu à l'ordonnance n° 173 du 20 septembre 1767 qui stipule qu'il est interdit de donner à boire les jours de dimanche et fêtes pendant les offices divins de 8 à 10 heures et de 14 à 16 heures. En 1773, son établissement fait partie des 30 cabarets autorisés.

III. La rencontre Barret-Dubernat

Jean Dubernat, bas-officier du régiment Royal Comtois, 2^e bataillon⁵⁸, compagnie Lieutenante-Colonelle, embarque le 7 janvier 1770 à Lorient sur le Pondichéry et arrive à l'île Maurice le 8 avril 1770 après un voyage de trois mois. Son ami, Jacques Lafont, fusilier, même régiment, même bataillon mais compagnie Memes, est du même voyage que Jean Dubernat, passager appointé.

Entre avril et octobre 1772, Poivre a fait repartir pour la France ce régiment⁵⁹ et se crée la légion Isle de France dans laquelle Dubernat s'engage. Lors du contrôle des troupes de la légion Isle de France, le 6 septembre 1772, par Mr de Ternay, *Dubernard* est cité comme tambour-major⁶⁰.

Le 15 avril 1772, Jean Dubernat est présent sur l'île et achète « case et terrain situé près de la caserne à la porte du quartier du côté du camp des noirs », pour une somme de 600 livres, à Joseph Helzl, musicien de la légion⁶¹.

Aucune information à ce jour ne nous est parvenue sur la rencontre entre Jeanne Barret et Jean Dubernat. La première mention commune dans les archives se trouve dans les registres paroissiaux : le 23 septembre 1773, ils sont parrain et marraine de Jeanne Lafont⁶², fille de leurs amis Jacques Lafont et Noëlle Poirier, mariés à Port-Louis le 6 juillet 1773⁶³.

56. ANM, amende répertoriée, index des journaux de police, Z 2 B 1.

57. Cantines : magasins « qui ont le droit de vendre en détail vins et eaux de vie ». Ordonnance du 20 septembre 1767 (consultable en ligne : <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-11-30y.pdf>).

58. Rôle d'équipage du Pondichéry. Association des Amis du Service historique de la Défense à Lorient, 2P 44-1-10. <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

59. ANM, OC 54.

60. ANOM, D/2C/171.

61. ANM, donation à J. Lafont. Gombaudo, NA 22/4, novembre-décembre 1774.

62. ANOM, baptême, BMS, Port-Louis, 1773, p. 33.

63. ANOM, mariage, BMS, Port-Louis, 1773, p. 24.

Jeanne Barret et Jean Dubernat se marient ⁶⁴ le 17 mai 1774 à Port-Louis dans la cathédrale Saint-Louis, le mariage étant célébré par le préfet apostolique Contenot. Le couple fait établir un contrat de mariage, le 14 mai 1774, chez les notaires Gombaud et Auffray ⁶⁵ (annexe 2).

Ce texte nous apprend que Jeanne Barret a mis au monde un enfant quelques mois avant de partir pour son tour du monde ⁶⁶ : Aimé Prosper Eugène Bonnefoy, né à l'Hôtel-Dieu de Paris le 15 mai 1766. Elle lui fait une donation de 6 000 livres, s'il est toujours vivant, enfant pour lequel nous n'avons aucune autre information. Dans ce contrat, les deux époux déclarent leurs biens respectifs :

- Jeanne déclare maisons, esclaves, meubles, linges, hardes, bijoux et argent comptant, représentant une somme de 19 500 livres.

- Jean réserve 4 000 livres de douaire pour son épouse et apporte esclaves, argent comptant, linges et hardes évalués à la somme de 10 000 livres.

Très moderne, ce contrat envisage les conditions d'une séparation. Au décès de l'un ou l'autre, ils se font donation mutuelle de tous leurs biens. Les deux donations sont officialisées par leur inscription sur les registres d'insinuations de Port-Louis, le 15 juillet 1774 ⁶⁷.

Nous trouvons ici une partie de l'origine des fonds investis en Périgord lors du retour apportés par les ventes des concessions, droit de cantine, maisons.

Pour Jeanne Barret, au moins une partie de la source de ses revenus est connue : droit de cantine, cabaret. Pour Jean Dubernat, il en est autrement : « ses biens proviennent de son travail et industrie ⁶⁸ », est-il noté dans le contrat de mariage, sans plus de précision.

L'article 3 de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1770 ⁶⁹ prévoit qu'il sera accordé un congé absolu aux bas-officiers et soldats « qui voudront s'établir et se marier dans la colonie, une concession de 10 arpents de terre » et dix ouvriers « pour les aider pendant un mois ». En 1772, par exemple, cinq congés absolus sont accordés pour rester dans l'île et sept pour un retour en France ⁷⁰. Jean Dubernat se voit accorder un congé absolu ⁷¹ et il présente une requête pour la concession, le 4 mai 1774. Elle lui sera accordée le 5 juin 1774 ⁷².

La propriété est située dans le « quartier de la petite montagne dans une petite rue derrière le port qui aboutit à la rue Royale ». Elle touche au sud la rue

64. ANM, mariage, BMS, Port-Louis, 1774, KA61.

65. ANM, contrat de mariage, Gombaud, NA 22/2, mai-juillet 1774.

66. Elle ne fait pas mention d'un premier enfant connu par la déclaration de grossesse du 22 août 1764 (Archives départementales de la Saône-et-Loire, 3 E 22802).

67. ANM, insinuations, JK3.

68. ANM, contrat de mariage, Gombaud, NA 22/2, mai-juillet 1774.

69. DELALEU, 1826.

70. ANOM, contrôle des troupes, D/2C/171.

71. Archives départementales de Gironde (ADG), congé absolu, accord Jean Dubernat-Jeanne Barret, 20 germinal an XIII, P. Brun, Sainte-Foy-la-Grande, 3 E 42645, an XIII-an XIV, f° 71.

72. ANM, concession J. Dubernat, LC 14.

Royale, à l'ouest la propriété de Ferret, à l'est celle de Loiseau, au nord celle de Sauvage séparée d'une petite ruelle.

Nous pouvons énumérer des personnes proches du couple : témoins de mariage, voisins, mais leur vie sociale sur l'île ne nous est pas connue. Leurs deux noms apparaissent dans les registres paroissiaux comme marraine⁷³ et parrain⁷⁴ de deux enfants d'esclaves. Jeanne Barret est marraine d'André, fils naturel de Flore, « Négresse Bengalie », esclave de la veuve Huet, baptisé le 17 juin 1774 à Port-Louis. Jean Dubernat est parrain de Marguerite, baptisée à Port-Louis, le 26 juin 1774, née le 16 juin, fille naturelle d'Agathe, « Négresse Malebarde », esclave de M. Chauvigny.

IV. Préparatifs de départ

Deux mois après leur mariage, Jean Dubernat et sa femme informent, dans le journal local⁷⁵, de la vente de leurs biens et de leur retour en France.

Le 6 juillet 1774, Dubernat annonce la 4^e enchère pour la vente de la maison au quartier de la Petite Montagne.

Le 3 août 1774, « Duberna, cabaretier » propose « une maison et ses dépendances, rue de la Terre Sainte, 241. Cette maison est distribuée en 15 pièces ». En même temps est à vendre le privilège de cantine.

Et enfin, le 26 octobre 1774, « Duberna, bourgeois et sa femme » annoncent leur prochain départ pour la France.

Les actes de vente nous donnent la localisation et la description de leurs habitations, petites maisons de centre-ville, composées de modestes cases, bâties de poteaux et de planches qui peuvent chuter à la première tempête tropicale.

Le 12 juillet 1774, chez les notaires Gombaud et Leroux de Cinq Noyers, est vendue la propriété de Jeanne Barret, rue Neuve de la Petite Montagne, au sieur Gerville pour 7 530 livres. Les constructions ont été réalisées par Jeanne Barret suite au contrat de concession de soixante toises carrées du 12 août 1770 impliquant la démolition d'un ancien bâti pour alignement⁷⁶. Par recoupement, le terrain de Jeanne Barret correspond au n° 341 du plan terrier Bataille (fig. 5).

La deuxième vente se réalise le 22 septembre 1774⁷⁷ chez les mêmes notaires : « Joseph Ithier et Pierre Bahuaud, bourgeois de cette isle » achètent la maison pour 15 000 livres. Jean Dubernat et Jeanne Barret cèdent :

73. ANOM, baptême, BMS, Port-Louis, 1774, p. 23.

74. ANOM, baptême, BMS, Port-Louis, 1774, p. 25.

75. *Annonces, affiches et avis divers pour les colonies des Isle de France et de Bourbon*, 6 juillet, 3 août, 26 octobre 1774 (ANM).

76. ANM, vente, Gombaud, NA 22/3, mai-juillet 1774.

77. ANM, vente, Gombaud, NA 22/3, août-octobre 1774.

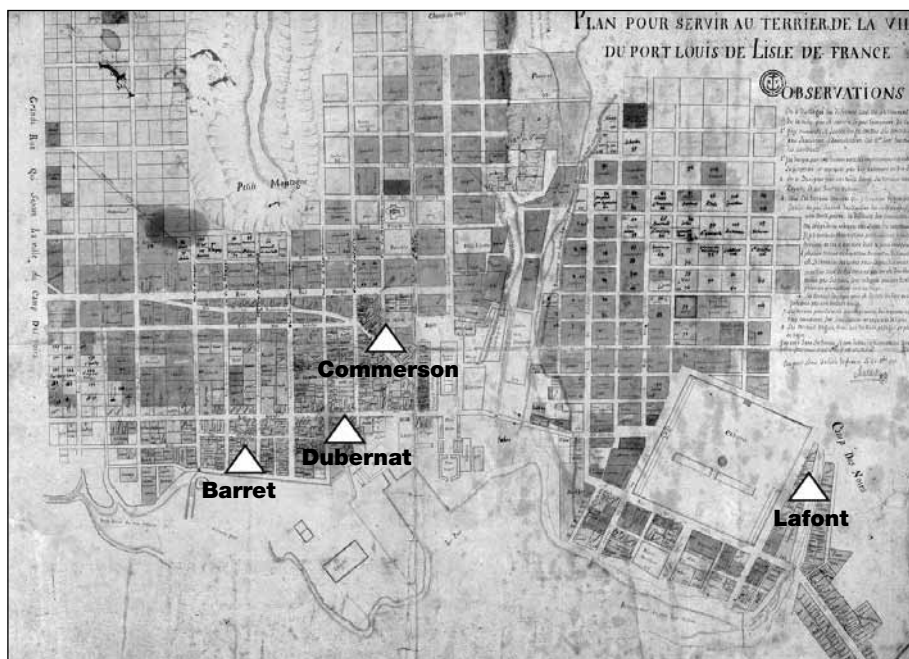


Fig. 5. Localisation possible des maisons. Plan Port-Louis 1777, Bataille (BNF Gallica).

« La propriété possession et jouissance d'un terrain emplacement seisis en le port quartier de la Petite Montagne dans une petite rue derrière le port qui a sa sortie dans la rue royale [...] Ensemble les bâtiments construits élevés sur le dit terrain, consistant en une grande case de 40 pieds de long sur 18 de large bâtie en poteaux plantés en terre, à laquelle est jointe une varangue le tout doublé en planches couvert en bardeaux divisé en une salle et 6 cabinets une autre case de 24 pieds sur douze divisée en 3 cabinets et un appentis et à la fin une autre case de 22 pieds sur onze divisée en une cuisine et deux cabinets [...] Et aussi compris en la présente vente un privilège de cantine accordé aux S^r et D^e vendeurs par MM les gouverneurs et intendant le 18 décembre dernier ».

Les maisons avaient été achetées à Bonaventure, « nègre traiteur », le 29 mai 1773, devant le notaire Douaud. Le terrain avait été concédé à Jean Dubernat le 5 juin 1774⁷⁸. Les acheteurs peuvent disposer des lieux à partir du 1^{er} novembre 1774. Les vendeurs conservent l'usage de deux cabinets jusqu'au 1^{er} avril 1775.

Le 1^{er} novembre 1774, Jeanne Barret et Jean Dubernat font donation à leur filleule Jeanne Lafont⁷⁹ de la maison acquise le 15 avril 1772 par « sieur

78. ANM, concession J. Dubernat, LC 14.

79. ANM, donation à J. Lafont. Gombaudo, NA 22/4, novembre-décembre 1774.

Duberna, tambour major de la légion ». La vie est rude sur l'île, la jeune Jeanne Lafont décède le 31 décembre 1774⁸⁰ et sa mère dix ans plus tard le 5 février 1784⁸¹.

Le dernier témoignage de la présence du couple sur l'île est l'obtention, le 15 novembre 1774, d'un extrait de l'acte de mariage délivré par le curé Chalan⁸². Cette information nous est connue par l'inventaire après décès de Jeanne Barret, en 1807⁸³.

Le premier témoignage de leur présence en Aquitaine, est l'achat de la maison de Sainte-Foy-la-Grande à Claudine Chaize, le 3 octobre 1775⁸⁴.

Conclusion

Les Dubernat reviennent avec une belle somme d'argent investie rapidement dans l'immobilier à Sainte-Foy-la-Grande et dans le foncier à Saint-Antoine-de-Breuilh. Les fonds rapportés de l'île Maurice leur permettront d'avoir une vie aisée. Jean Dubernat fait préciser dans un acte de 1805 que les biens des deux voyageurs leur « appartiennent à chacun par moitié désirant rendre hommage à la vérité⁸⁵ ».

Jean Dubernat est dit « marchand » dans l'acte d'achat de la maison de Sainte-Foy en octobre 1775⁸⁶ et on peut se demander s'il a participé au commerce avec les îles, très actif autour de Bordeaux⁸⁷.

Les mérites de Jeanne Barret sont reconnus par ses contemporains et confirmés par la pension de 200 livres que le roi lui accorde en 1785⁸⁸. Son tour du monde est bouclé en 8 ans, elle révèle dans son parcours de vie une personnalité hors du commun : elle sait fréquenter les scientifiques, la noblesse, récolter des échantillons botaniques, acquérir du bien, construire une maison, choisir son univers pour le reste de ses jours. Ce n'est pas la première à s'être travestie pour embarquer mais c'est la première qui a traversé ainsi tous les océans autour de la terre.

Commerson, dans une lettre à son beau-frère Beau, donne un aperçu de ce qu'a pu être la réalité de ce voyage :

80. ANOM, décès Jeanne Lafont, BMS, Port-Louis, 1774, p. 23.

81. ANOM, décès Noëlle Poirier, BMS, Port-Louis, 1784, p. 5.

82. Chalan, missionnaire lazariste, est vicaire puis curé à l'Isle de France de 1771 à 1775, il rentre sur le *Marie Adélaïde* en 1775. COLLECTIF, 2007, p. 103-104.

83. ADD, inventaire après décès de J. Barret, notaire Lajonie, 3 E 3945, an XIV-1807 (n° de feuillet illisible).

84. ADG, acte d'achat, P. Brun, Sainte-Foy-la-Grande, 1775, 3 E 42616, f° 172.

85. ADG, Accord Jean Dubernat-Jeanne Barret, 20 germinal an XIII, P. Brun, Sainte-Foy-la-Grande, 3 E 42645, an XIII-an XIV, f° 71.

86. ADG, acte d'achat, P. Brun, Sainte-Foy-la-Grande, 1775, 3 E 42616, f° 172.

87. BUTEL, 1989.

88. AN, décret d'attribution d'une pension, 13 septembre 1785, MAR C7 17.

« Il est facile sans doute de s'écrier comme on le fait déjà de toutes parts que le voyage est beau ! Qu'il y a de la gloire à l'avoir fait ! Mais qui peut s'imaginer ce qu'il en a coûté de le faire ! Mille écueils affrontés autant de nuit que de jour, les aliments les plus immondes, les plus infects, les chiens, les rats, les cuirs de nos vaisseaux apprêtés par la main de la famine qui nous a poursuivis pendant plusieurs mois ; le scorbut, les dysenteries, les fièvres putrides moissonnant la fleur de notre troupe, et, ce qui est plus triste encore, un état de défiance et de guerre intestine nous armant les uns contre les autres. Telles sont les ombres de ce grand et beau tableau d'histoire ⁸⁹ ».

S. M. * et N. M. **

NB : article mis à jour en novembre 2019.

Annexe 1 : Documents d'archives consultés en 2018-2019

Lieu	Document	Date	Référence
AN Mauritius	Concession Jeanne Barret	1770	LC 7 - 12 août
	Achat maison de Jean Dubernat à Hetzl	1772	Acte privé annexé à NA 22/3
	Amende Jeanne Barret	1773	Z 2 B1 - 12 décembre
	Concession Jean Dubernat	1774	LC 10 - 4 mai/5 juin
	Contrat de mariage	1774	NA 22/2 - 13 mai
	Acte mariage	1774	KA 61 D - 17 mai
	Insinuations des 2 donations	1774	JK 3 - 15 juillet
	Vente maison à Gerville	1774	NA22/2 - 12 juillet
	Vente maison à Itier et Bahuaud	1774	NA 22/3 - 22 septembre
	Donation à Jeanne Lafont	1774	NA 22/4 - 1 novembre
	Inventaire après décès de Commerson	1773	OA 100 E 26 mars-16 avril
	Conseil de famille pour Archambault Commerson	1775	JL 2/49 13 décembre
	<i>Annonces affichées...</i> Décès Commerson	1773	17 mars (date du journal)
	Amende J. Barret	1773	22 décembre
	Annonce vente	1774	6 juillet
	Annonce vente	1774	3 août
	Annonce départ	1774	26 octobre
ANOM	Dossier succession Commerson	1766-1781	Colonies E 89
	Baptêmes de Flore et Marguerite	1774	BMS Port-Louis 1774

89. Lettre du 30 novembre 1768, de Commerson au curé Beau dans MONTESUS, 1889.
 * Société historique et archéologique du Périgord, sophi.m@free.fr
 ** Société botanique du Périgord, geonicmag@gmail.com

Annexe 2. Transcription du contrat de mariage de Jeanne Barret-Jean Dubernat

13 mai 1774 Mariage sieur Jean Dubernat et D^{elle} Jeanne Barret

Par devant les notaires du Roy à l'Isle de France soussignés furent présents

Sieur Jean Duberna bourgeois de cette isle natif de la paroisse St Eulalie près Sainte Foye en Perrigord évêché de Perrigueux, fils majeur de deffunts Pierre Duberna et d'Anne Penau, demeurant rue Royale port et paroisse St Louis d'une part

Et D^{elle} Jeanne Barret, native de la paroisse de la Commelle sous Beuvray en Bourgogne évêché d'Autun fille majeure de deffunts Jean Barret et de Jeanne Pochard, icy présente et de son consentement pour elle et en son nom d'autre part.

Lesquelles parties pour raison du mariage qui sera incessamment célébré entr'elles en ont fait et arrêté les conditions en présence et de l'agrément de

[suivent 8 lignes blanches]

Premièrement les dits sieur Duberna et D^{elle} Barret promettent se prendre l'un l'autre pour mari et femme par nom et loy de mariage et iceluy faire célébrer

[p. 2]

en foie de la Sainte Eglise incessamment.

Il y aura communauté de biens entre les futurs époux suivant la coutume de Paris qui régit cette isle, encore que par la suite ils feraient leur demeure ou des acquisitions en pays de coutumes, lois ou usages contraires auxquels il est expressément dérogé et renoncé.

Ne seront néanmoins les futurs époux tenus des dettes l'un de l'autre antérieures à la célébration du présent mariage, s'il s'en trouve elles seront acquittées par celui du côté duquel elles procéderont sans que l'autre ni ses biens en soient tenus.

Le futur époux a doté la future épouse d'une somme de quatre mille livres de douaire préfix une fois payée, à l'avoir et prendre sur tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir, qu'il a affectés, obligés et hypothéqués à garantir fournir et faire valoir le dit douaire, lequel fera et les intérêts en courront à compter du jour du décès du futur époux, sans la future ni les enfants du présent mariage être tenus d'en faire la demande en justice.

Le survivant des futurs époux aura et prendra par préciput et avant partage des biens de la communauté des meubles d'icelle suivant la prisée de l'inventaire et sans crue à son choix, jusqu'à la concurrence de la somme de mille livres ou la dite somme en deniers au choix du survivant.

Déclare le futur époux que ses biens consistent, en

[p. 3]

esclaves, argent comptant linges et hardes à son usage évalués entre les parties à la somme de dix mille livres, lesquels biens proviennent de son travail et industrie et entreront en totalité en la future communauté, mais ceux qui pourront lui avenir et échoir par la suite lui seront propres et aux siens de son côté et ligne.

La future épouse apporte au présent mariage, en maisons esclaves meubles, linges hardes, bijoux et argent comptant, une somme de dix neuf mille cinq cent livres, qu'elle a fait apparaître au futur époux, ainsi qu'il le reconnaît, sur laquelle somme en a prélevé celle de six mille livres que la future épouse déclare avoir été déposée en ses mains pour confiance, pour en faire la remise à Aimé Prosper Eugène Bonnefoy né à l'hôtel dieu de Paris le quinze may mil sept cent soixante six avec condition que la dite somme de six mille livres lui appartiendrait en toute propriété dans le

cas où le dit enfant viendrait à décéder avant d'avoir touché la dite somme. Des quels biens réduits à treize mille cinq cent livres le tiers entrera à la communauté et les deux autres tiers ensemble ce qui pendant le dit mariage adviendra à la future épouse par succession, donation legs ou autrement lui sera propre et aux siens.

Le remploi des propres aliénés se fera en la manière accoutumée et l'action pour le dit remploi sera propre à celui des futurs qui aura droit de l'exercer et

[p. 4]

aux siens de coté et ligne. Avenant la dissolution de la communauté pourront la future épouse ou les enfants venant du présent mariage accepter ou renoncer à icelle et en renonçant reprendre ce quelle aura apporté au dit mariage. Ensemble ce qui pendant icelui lui sera venu et échu, même la future exerçant cette faculté reprendra en outre ses douaire et préciput cy dessus stipulés francs et acquittés des dettes de la communauté quoi qu'elle y eut porté. S'y fut obligée ou ayant été condamnée dont en dit cas elle et ses enfants seront acquittés et indemnisés par le futur époux et sur ses biens, sur les acquêts pour raison de le et de l'autre clauses et conditions du présent contrat il y aura hypothèque à compter de ce jour.

Les futurs époux se sont faits donation mutuelle irrévocable et entre vifs en la meilleure forme que faire se peut, au survivant et eux l'acceptant réciproquement pour le survivant, de tous les biens meubles, immeubles acquêts conquêtes propres et autres de telle nature qu'ils soient et en quelques lieux qu'ils se trouvent ou non situés qui se trouveront appartenir au premier mourant d'eux au jour de son décès pour par le survivant en jouir en usufruit la vie durant durant seulement, à la charge pour le dit survivant de faire la remise de six mille livres ci-devant mentionnées à Aimé Prosper Eugène Bonnefoy s'il n'était pas décédé, les donations cy dessus seront sans effet si lors du décès du premier mourant il y avait enfant

[p. 5]

vivant nés ou à naître du dit mariage mais s'il y en avait et qu'ils vinssent par la suite à décéder en minorité ou même en majorité sans être pourvu par mariage ou avoir valablement disposé de leurs biens, les dites donations reprendront leur force et valeur et auront même effet que s'il n'y avait pas d'enfant. Et pour faire enregistrer et insinuer les présentes ou besoin sera les parties en ont donné pouvoir au porteur et d'en requérir acte promettant obligeant renonçant. Fait et passé au Port-Louis isle de France en l'étude le treize may mille sept cent soixante quatorze.

Jeanne Barret Jean Duberna Auffray Gombaudo

Note : La donation insérée au contrat de mariage cy en droit a été enregistré pour tenir lieu d'insinuation suivant l'usage de cette isle sur les registres de la juridiction royale de cette isle dont mention a été fait sur l'expédition d'iceluy par le dit Douaud Greffier de la dite Juridiction ce jour quinze juillet mil sept cent soixante quatorze. Gombaudo

Bibliographie

ALLORGE Lucile, 2019. « Jean Baptiste Fusée-Aublet botaniste apothicaire sans compromis », *Hommes et Plantes*, n° 108, p. 38-46.

BATAILLE, 1777. *Plan pour servir au terrier de la ville de Port Louis de l'Isle de France* (consultable en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53105295x>).

- BEAUCHESNE Geneviève, 1962. « Voyageurs clandestins dans la marine marchande au XVIII^e siècle, d'après les archives du port de Lorient », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, t. 49, n° 174, p. 5-79 (consultable en ligne : https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1962_num_49_174_1346).
- BERNARDIN DE SAINT-PIERRE Henri, 1773. *Voyage à l'Isle de France, à l'Île de Bourbon, au Cap de Bonne-Espérance, etc. avec des observations nouvelles sur la nature et sur les hommes par un officier du Roi*, Amsterdam, 2 vol. (consultable en ligne : <https://gallica.bnf.fr>).
- BERTIL Alain (réalisateur), 2017. *Le Puits Jeanne Baret*, La Réunion, Cité du Volcan, 48'20" (consultable en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=XrYuIZqxQjY&feature=youtu.be>).
- BORY DE SAINT-VINCENT J.-B.-G.-M., 1804. *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, 3 vol. (rééd. Marseille, Laffitte reprints, 1980).
- BOSSER Jean, 2002. « Une nouvelle espèce de *Turraea* (Meliaceae) des Mascareignes. Localisation de *T. thouarsiana* et identité de *T. casimiriana* », *Adansonia*, sér. 3, 24 (1), p. 113-116.
- BOUGAINVILLE Louis-Antoine, 1771. *Voyage autour du monde par la frégate du roi « la Boudeuse » et la flûte « l'Étoile »*, en 1766, 1767, 1768 & 1769, Paris, Saillant.
- BOUR Roger, 2015. « Paul Philippe Sanguin de Jossigny (1750-1827), artiste de Philibert Commerson. Les dessins de reptiles de Madagascar, de Rodrigues et des Seychelles », *Zoosystema*, 37 (3), p. 415-448 (consultable en ligne : <https://doi.org/10.5252/z2015n3a1>).
- BUTEL Paul, 1989. « Le trafic colonial de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Révolution », *Annales du Midi*, H-S 2, p. 472-491.
- CAP Paul-Antoine, 1861. *Philibert Commerson, naturaliste voyageur : étude biographique suivie d'un appendice*, Paris, Masson, 199 p. (rééd. Nabu Press, 2012).
- CHELIN Jean-Marie, 2010. *Histoire maritime de l'île Maurice : récits et anecdotes (1500-1815)*, Tamarin, J.-M. Chelin, 414 p.
- CHRISTINAT Carole, 1995. « Une femme globe-trotter avec Bougainville : Jeanne Barret (1740-1807) », *Annales de Bourgogne*, t. 67, n° 265, p. 41-55.
- COLLECTIF, 2007. *Les bâtisseurs de l'île Maurice : pierres et patrimoine de Port-Louis : une découverte historique au plein centre de Port-Louis*, Tamarine, Heritage.
- CRESTEY Nicole, 2010. « Les expéditions scientifiques au piton de la Fournaise », *Cahiers scientifiques de l'océan Indien occidental*, 1, p. 7-26.
- DELALEU M., 1826. *Code des îles de France et de Bourbon*. Port-Louis, Tristan Mallac et Cie, 2^e éd.
- DUSSOURD Henriette, 1987. *Jeanne Baret (1740-1816) première femme autour du monde*, Moulins, Impr. Pottier, 84 p.
- FONTAINE C., LAVERGNE C., 2010. *Turraea rutilans (Sm) Bosser. Plan d'urgence - Fiche d'identité. Outils d'aide à la reconnaissance des espèces végétales présumées éteintes à la réunion*, Saint-Leu, La Réunion, Conservatoire botanique de Mascarin, 8 p.
- GUEHO Joseph, 1988. *La végétation de l'île Maurice*, Rose-Hill, Éd. de l'Océan Indien, 77 p.
- GUNNY Amhad, 1981. « L'Isle Maurice et la France dans la deuxième moitié du siècle », *Revue Dix-Huitième siècle*, n° 13, p. 297-316 (consultable en ligne : www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1981_num_13_1_1344).

- LALANDE M. de, 1775. « Éloge de M. Commerson », *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts*, fév., p. 89-120.
- LALANDE M. de, 1776. « Lettre de M. De La Lande, de l'Académie Royale des Sciences à l'auteur de ce recueil », *Journal de Physique*, nov., t. 8, p. 357-363.
- LIGNEREUX Yves, 2004. « Philibert Commerson, médecin-naturaliste du Roi (1727-1773) ou la traversée inachevée », *Bulletin du Centre d'étude d'histoire de la médecine*, n° 47, p. 7-51.
- LISLET-GEOFFROY Jean-Baptiste, 1890. « Notice sur le voyage de Monsieur de Crémont au volcan de Bourbon en 1772 », *Revue historique et littéraire de l'île Maurice*, t. 33, vol. 3 p. 361-365.
- MAGUET Nicolle et MIQUEL Sophie, 2019. « De l'Océan Indien aux rives de la Dordogne : le retour de Jeanne Barret après son tour du monde ; Jeanne Barret Jean Dubernat, propriétés et familles en Dordogne et en Gironde », *Cahier des Amis de Sainte-Foy*, n° 114, p. 15-42.
- MIQUEL Sophie, 2017. « Les testaments de Jeanne Barret, première femme à faire le tour de la terre, et de son époux périgordin Jean Dubernat », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. CXLIV, p. 771-782.
- MONNIER J., LAVONDES A., JOLINON JC., ELOUARD P., 1993. *Philibert Commerson le découvreur du Bougainvillier*, Châtillon-sur-Chalarnon, Association Saint Guinefort, 191 p.
- MONTESUS F.-B. de, 1889. *Martyrologe et biographie de Commerson, médecin botaniste et naturaliste du roi, médecin de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire) au XVIII^e siècle*, Chalon-sur-Saône, 245 p.
- MOREL Jean-Paul, 2012a. <http://www.pierre-poivre.fr/>
- MOREL Jean-Paul, 2012b. *Philibert Commerson à Madagascar et à Bourbon*, <http://www.pierre-poivre.fr/Commerson-Madagascar-Bourbon.pdf>
- MOREL Jean-Paul, 2018. *Sur la vie de Monsieur Poivre, une légende revisitée*, Montpellier, éd. à compte d'auteur, 524 p.
- ORIAN Alfred, 1973. *Vie et œuvre de Philibert Commerson des Humbers*, Port-Louis, The Mauritius Printingcy Cy.
- ROLE André, 1973. *Vie aventureuse d'un savant : Philibert Commerson martyr de la botanique (1727-1773)*, La Réunion, Académie de La Réunion, p. 151-172.
- TAILLEMITE Étienne, 1977. *Bougainville et ses compagnons autour du monde. 1766-1769*, Paris, Imprimerie nationale, 2 vol.
- TOUSSAINT Auguste, 1972. *Histoire des îles Mascareignes*, Paris, Berger-Levrault, 351 p.
- UNIENVILLE Antoine Marrier (baron d'), 1838. *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances, suivie d'une notice historique sur cette colonie*, Paris, G. Barba, 1187 p. (consultable en ligne : <http://google.com/books>).
- Société d'Histoire, les Amis de Sainte-Foy la Grande. <http://jeannebarret.free.fr>